

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

A.Gt 19-12-2002

M.B. 05-03-2003

modifications :

A.Gt 17-03-03 (M.B. 28-04-03)	A.Gt 24-02-03 (M.B. 17-06-03)
A.Gt 14-03-03 (M.B. 10-07-03)	A.Gt 31-03-03 (M.B. 17-07-03)
A.Gt 07-09-04 (M.B. 18-01-05)	A.Gt 08-12-04 (M.B. 05-08-05)
A.Gt 09-12-04 (M.B. 05-08-05)	A.Gt 17-01-05 (M.B. 30-03-05, err.05-04-05)
A.Gt 07-03-05 (M.B. 06-09-05)	A.Gt 29-03-05 (M.B. 26-05-05)
A.Gt 24-05-05 (M.B. 06-09-05)	A.Gt 06-06-05 (M.B. 06-09-05)
A.Gt 20-06-05 (M.B. 20-02-06)	A.Gt 06-07-05 (M.B. 06-09-05)
A.Gt 14-12-05 (M.B. 08-02-06)	A.Gt 05-01-06 (M.B. 09-02-06)
A.Gt 30-01-06 (M.B. 07-03-06)	A.Gt 07-03-06 (M.B. 05-04-06)
A.Gt 04-04-06 (M.B. 23-05-06)	A.Gt 19-04-06 (M.B. 23-05-06)
A.Gt 29-05-06 (M.B. 04-07-06)	A.Gt 05-07-06 (M.B. 31-08-06)
A.Gt 02-10-06 (M.B. 05-12-06)	A.Gt 06-10-06 (M.B. 05-12-06, err. 15-02-07)
A.Gt 16-10-06 (M.B. 05-12-06)	A.Gt 11-12-06 (M.B. 25-01-07)
A.Gt 18-01-07 (M.B. 12-03-07)	A.Gt 06-02-07 (M.B. 23-03-07)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, et notamment l'alinéa 6 de l'article 79;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles, tel qu'il a été modifié le 7 janvier 1998, notamment les articles 18ter, 18quater et 18sexies ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 1995 portant règlement de son fonctionnement, notamment les articles 5, § 1^{er}, 9^o, littera a, et 8;

Vu l'avis du Conseil Général des Hautes Ecoles du 18 décembre 2002;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Arrête :

CHAPITRE I^{er}. - Disposition générale

Article 1^{er}. - Il faut entendre par «arrêté du 20 janvier 1997» : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles.

CHAPITRE II. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole

*modifié par A.Gt 24-02-2003 ; A.Gt 17-01-2005; A.Gt 06-07-2005;
A.Gt 14-12-2005; A.Gt 05-01-2006 ; A.Gt 05-07-2006 ; A.Gt 06-10-2006 ;
A.Gt 11-12-2006*

Article 2. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole :

1^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Christian MARCHE;

2^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marianne DAWIRS;

3^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Christiane MENESSION;

4^o en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3^o, de l'arrêté du



20 janvier 1997 :

- M. Jean-Philippe LAHOUSTE;
- M. Maurice MÉUNIER;
- M. Marc CLIGNIEZ;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Guillaume HOUBEN (FeF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Joan LISMONT (FGTB);
- M. Alain MARLIERE.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Yves PILET;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Francis CASTELUCCI;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Baudouin DAUBY;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Félix HURET;
- M. Yves GIELEN;
- M. Ferdinand TOUSSAINT;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Delphine STRAUVEN (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Annick BOULLAR (CSC);
- M. Yvan HAYEZ.

Modifié par A.Gt 14-12-2005

Article 3. - M. Michel VAN KONINCKXLOO et M. Francis DELANAYE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Mme Marianne DAWIRS et M. Yves PILET sont nommées respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE III. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique

modifié par A.Gt 24-02-2003 ; A.Gt 31-03-2003; A.Gt 06-07-2005;

A.Gt 07-03-2006; A.Gt 04-04-2006 ; A.Gt 05-07-2006 ; A.Gt 16-10-2006

Article 4. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Guy HATTIEZ;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Gérard PICOU;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Michel PETTEAU;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :



- M. Bernard RINCHON;
- M. Christophe BROOTCORNE;
- M. André LAMBLIN;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. David CORDONNIER (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jacques TIMMERMAN (CSC);
- M. Bernard DE GERADON.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Guy BRIFFOZ;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme Céline VERVERS ;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Dominique STUDER;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Christine POCHET;
- M. Olivier DUBUS;
- Mme Rose-Marie DATH;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Xavier DUPONT (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Eddie CARTON (FGTB);
- Mme Annick MARCHESINI.

Modifié par A.Gt 06-07-2005 ; A.Gt 16-10-2006

Article 5. - M. Pierre LAMBERT et M. André COUDYZER sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Bernard RINCHON et M. Patrick DEMEULENAERE sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE IV. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique

*modifié par A.Gt 24-02-2003 ; A.Gt 07-09-2004; A.Gt 08-12-2004;
A.Gt 06-07-2005 ;A.Gt 29-05-2006 ; A.Gt 05-07-2006 ; A.Gt 11-12-2006 ;
A.Gt 18-01-2007 ; A.Gt 06-02-2007*

Article 6. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Iréna BOUSMAN-KOSOWSKI;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Anne-Marie DUQUESNE;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Colette MALCORPS;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :



- M. Freddy CLAUWAERT;
- M. Pierre VAN RAEMDONCK;
- Mme Anne-Marie LEMAIRE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Bertrand BAUCHE (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Serge MELEN (FGTB);
- M. Didier PAQUOT.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Marianne COESSENS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Luc COOREMANS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Christian VAN LAETHEM ;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Alain BOURGEOIS;
- M. Jean-Marc DAMRY;
- M. Francis HERNOE;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Delphine STRAUVEN (UnECof);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Hubert MELCHIOR (CSC);
- M. Dominique COULON.

modifié par A.Gt 07-03-2005; A.Gt 19-04-2006

Article 7. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Wivine WITTERYCK.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Stephan DE LIL.

Article 8. - M. Pierre FLAHAUT et M. Alain SCANDOLO sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Alexandre LODEZ et Mme Marie-Christine LIBERT sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE V. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical

*Modifié par A.Gt 24-05-2005; A.Gt 06-06-2005; A.Gt 06-07-2005;
A.Gt 04-04-2006 ; A.Gt 29-05-2006 ; A.Gt 05-07-2006*

Article 9. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de



l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe MEEUS;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Hubert REMY;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Marcel BETTENS;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Xavier CORNET;
- Mme Martine MANRESA;
- Mme France SIMON;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Xavier DUPONT (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Claude BRIBOSIA (CSC);
- Mlle Marie-Paule PIERARD.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Karine VAN LOON;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme Martine HARINCK;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Béatrice GOBBE;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Marie-Paule CORNETTE;
- Mme Marie-Françoise MONCOUSIN;
- M. Alain BLOT;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Joy ZINZEN (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Françoise BRUYR (FGTB);
- M. Roger REYNDERS.

Modifié par A.Gt 07-03-2005

Article 10. - Est nommée en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Geneviève RIGAUX.

Est nommée en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Laurence KASTORY.

Modifié par A.Gt 06-07-2005

Article 11. - M. Michel JACQUART et Mme Anne-Marie CHAMPAGNE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pol COWEZ et M. Georges BAUVIN sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VI. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique

modifié par A.Gt 24-02-2003; A.Gt 09-12-2004; A.Gt 06-07-2005.

A.Gt 07-03-2006 ; A.Gt 29-05-2006 ; A.Gt 05-07-2006

Article 12. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Luc BARBAY;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marie-France MAHY;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Paul GAUTHY;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Linda VAN MOER;
- Mme Marie-Agnès DEFRENNE;
- Mme Monique LONGRIE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Pascal BAQUET (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Walter BENOZZI (FGTB);
- Mme Valérie DONNAY.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Yves LEZAACK;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Pascal LAMBERT;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Juliette BECHOUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Martine ALBERICCI;
- Mme Hélène MICHEL;
- Mme Mary FORDHAM.

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Bertrand BAUCHE (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Hélène MICHEL (CSC);
- M. Baudouin DEFRANCE.

Article 13. - M. Pierre BRZAKALA et M. Jean-Benoît CUVELIER sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Guy HATTIEZ et M. Guy PHILIPPRON sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.



CHAPITRE VII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social

*modifié par A.Gt 17-03-2003 ; modifié par A.Gt 24-02-2003. A;Gt 06-07-2005;
A.Gt 30-01-2006; A.Gt 07-03-2006; A.Gt 04-04-2006 ; A.Gt 29-05-2006 ;
A.Gt 05-07-2006 ; A.Gt 06-02-2007*

Article 14. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Simone VAN DEN BORRE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Maurice LECERF;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Jean DEVILLERS;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Christian Mailier;
- M. Benoît STOFFEN;
- Mme Anastasie ENGALYTCHEFF;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Emmeline SOUPART (UnECof);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Didier SOMZE (CSC);
- M. Thierry DEVILLEZ.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Yvan LEPAGE;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Jacques DE CALUWE;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Béatrice DERROITTE;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Danielle NOOTENS;
- M. Etienne MAGAIN;
- Mme Mary FORDHAM;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Romain GAUDRON (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Martine Vandries (FGTB) ;
- M. Eric ROBERT.

Modifié par A.Gt 07-03-2005

Article 15. - Est nommée en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Reine BROUXHON.

Est nommée en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Laurence KASTORY.

modifié par A.Gt 30-01-2006

Article 16. - M. John VAN TIGGELEN et Mme Josephina DE CICCIO sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20



Mme Claire VAN HERSTRAETEN et Mme Laurence COFFERNILS sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VIII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique

*modifié par A.Gt 24-02-2003. A;Gt 08-12-2004; A.Gt 20-06-2005;
A.Gt 06-07-2005 ; A.Gt 05-07-2006 ; A.Gt 02-10-2006*

Article 17. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Georges SIRONVAL;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Guy BEART;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe MOULARD;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Alain DESSALLE;
- M. Pierre VAN RAMDONCK;
- M. Michel DUMONT;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Rudy ANSELME (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. André VAN KERREBROECK (CSC);
- M. Eric ROBERT.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Jacques BENTHUYIS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Albert VILLETTE;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Juan HERRERA;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Serge GARELLE;
- M. Jacques NEYRINCK;
- M. Jacques ROCHEZ;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Michaël LAMBOT (FEF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Joseph BENI (FGTB);
- Mme Sarah BOURG.

modifié par A.Gt 19-04-2006

Article 18. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Stephan DE LIL.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Wivine WITTERYCK.

Modifié par A.Gt 06-07-2005

Article 19. - M. Alain ADAM et M. Edouard DAVID sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Jean-Paul BAUCHE et Mme Martine GADENNE sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE IX. - Du conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation

*modifié par A.Gt 24-02-2003 ; A.Gt 14-03-2003; A.Gt 06-07-2005 ;
A.Gt 29-05-2006 ; A.Gt 05-07-2006*

Article 20. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Alain PIETTE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Luc COOREMANS;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Yvette VAN QUICKELBERGHE;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Christine DEMAECCKER;
- M. Philippe DELAHAUT;
- Mme Hedwig REUTER;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. François PONCELET (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Haissam SAFAR (FGTB);
- M. Claude ZIMMERMANN.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Thilde BARBONI;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Jan WALRAVENS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Monique JORDENS;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. David MORRIS;
- M. Philippe MOREAU;
- Mme Maryse VERMEULEN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Alexandre CORNELUS (UnECof);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :



- M. Philippe MOREAU (CSC);
- Mme Valérie RENARD.

modifié par A.Gt 14-03-2003, A;Gt 06-07-2005

Article 21. - M. Christian BALLIU et Mme Claire CAMPOLINI sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Antonio ARGUESO et Mme Tania BIONDI sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Article 22. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 1998 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles est abrogé.

Article 23. - Les nominations prennent cours à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 24. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} avril 2002.

